

Commission d'Appels d'Offres du 17 avril 2024

Mairie de Vagney – Salon d'honneur – 17h30

Etaient présents : Didier HOUOT, Dorine ROBERT, Daniel JOMARD, Jean-Michel MARTIN, Philippe CUNY, Karine CLAUDE, Cédric PIERREL.

Etaient excusés : Yannick PIQUEE.

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet : Marché public de réfection des toitures des ateliers municipaux.

1°/ Marché public de réfection des toitures des ateliers municipaux – analyse des offres et attribution :

a) Données du marché

Date limite de réception des offres : lundi 25 mars 2024, 18h00.

Date d'ouverture des plis : mardi 26 mars 2024, 18h00.

Publication : Site internet communal, plateforme de dématérialisation SPL X-DEMAT, BOAMP.

Objet du marché : travaux de réfection des toitures des ateliers municipaux.

Durée : 16 semaines de travaux au maximum.

Estimation du coût des travaux : 3 lots : désamiantage, couverture, panneaux photovoltaïques :

Lot	Montant estimatif € TTC
1 – Désamiantage	12 000,00
2 – Couverture	240 000,00
3 – Panneaux photovoltaïques	56 400,00
TOTAL	308 400,00

Pas de variante ni de prestation supplémentaire éventuelle.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix : 45 %

- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : 55 %

b) Offres reçues

Société candidate	Date de dépôt	Format de l'offre	Lot	Montant € TTC
CODEPA	18/03/2024	Electronique	1	16 308,00
Amiante environnement	20/03/2024	Electronique	1	9 592,80
Chipeaux	21/03/2024	Electronique	2	173 945,64
SNDRA	22/03/2024	Electronique	1	11 160,00
Vosges charpentes	22/03/2024	Electronique	2	201 679,59
Lorsolaire	22/03/2024	Electronique	3	45 477,43
Thomas couverture	22/03/2024	Electronique	2	142 629,84
WIG Entreprises	22/03/2024	Electronique	1	9 240,00
DB Services	22/03/2024	Electronique	2	162 331,02
AFONSO SA	24/03/2024	Electronique	3	50 408,11
SDMI	25/03/2024	Electronique	1	7 815,36

Mader SA	25/03/2024	Electronique	1	10 560,00
Manens élec	25/03/2024	Electronique	3	36 921,60
Ets MASCI	25/03/2024	Electronique	1	10 800,00
CUNIN SAS	25/03/2024	Electronique	3	62 941,28
I ELEC	25/03/2024	Electronique	3	52 892,40

Au vu de ces chiffres, la société moins-disante est la société :

- SDMI pour le lot n°1.
- Thomas couverture pour le lot n°2.
- Manens pour le lot n°3.

c) Analyse des offres

Le bureau d'étude présente l'analyse des offres pour analyser l'offre économiquement la plus avantageuse lot par lot. 16 offres ont été reçues au total.

- Lot n°1: Suivant l'application des critères d'analyse, l'offre la plus économiquement avantageuse est celle de l'entreprise SDMI.

La commission d'appels d'offres a engagé la procédure d'offre anormalement basse avant attribution. Suite à cette procédure, l'entreprise pressentie pour l'attribution a confirmé son prix et apporté les justifications nécessaires sur les éléments de prix demandés, à savoir qu'une équipe de 3 désamianteurs sera sur chantier, dont 1 responsable, sans frais de déplacements vu la proximité du dépôt et sur 3 jours de travail au total.

La commission d'appels d'offres peut choisir soit d'engager la procédure de négociation soit d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante suite à application des critères d'analyse.

La commission d'appels d'offres, après en avoir délibéré, propose :

- à l'unanimité de considérer les justifications fournies comme suffisantes ;
- à 6 voix pour et 1 contre, de ne pas recourir à une procédure de négociation ;
- à l'unanimité, d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise SDMI.

- Lot n°2: Suivant l'application des critères d'analyse, l'offre la plus économiquement avantageuse est celle de l'entreprise TCZ.

La commission d'appels d'offres a engagé la procédure d'offre anormalement basse avant attribution. Suite à cette procédure, l'entreprise pressentie pour l'attribution a confirmé son prix et apporté les justifications nécessaires sur les éléments de prix demandés, à savoir que l'entreprise n'a pas de déplacement pour les déchets ni pour les salariés du fait de la proximité du dépôt par rapport au chantier, ainsi que par un approvisionnement de certains matériaux via une scierie toute proche du dépôt de l'entreprise.

La commission d'appels d'offres peut choisir soit d'engager la procédure de négociation soit d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante suite à application des critères d'analyse.

La commission d'appels d'offres, après en avoir délibéré, propose :

- à l'unanimité de considérer les justifications fournies comme suffisantes ;
- à 6 voix pour et 1 contre, de ne pas recourir à une procédure de négociation ;
- à l'unanimité, d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise TCZ.

2°/ Prochaines réunions :

-06 mai 2024 à 18h15.

-14 mai 2024 à 18h00.

D'autres réunions futures porteront notamment sur le marché public d'assurance communale.

La séance est levée à 17h50.

VAGNEY, Le 18 avril 2024,

Le Maire,

Didier HOUOT

